



Assemblée générale

Distr. limitée
27 novembre 2020
Français
Original : anglais

Conseil des droits de l'homme

Quatorzième cycle

Session d'organisation

7 décembre 2020

Point 3 de l'ordre du jour

Promotion et protection de tous les droits de l'homme, civils, politiques, économiques, sociaux et culturels, y compris le droit au développement

Azerbaïdjan*, ** : projet de décision

.../... Report de la vingt et unième session du Groupe de travail sur le droit au développement

À sa session d'organisation tenue le 7 décembre 2020, le Conseil des droits de l'homme a décidé d'adopter le texte suivant :

« Le Conseil des droits de l'homme,

Rappelant sa décision 45/113 du 6 octobre 2020 sur le report de la mise en œuvre de certaines des activités qu'il avait prescrites,

Soulignant qu'il importe de donner suite de manière appropriée à toutes les activités qu'il avait prescrites, dans des conditions d'égalité,

Ayant noté que la vingt et unième session du Groupe de travail sur le droit au développement n'a pas pu se tenir comme prévu dans le calendrier des réunions des Nations Unies pour 2020 en raison des restrictions imposées du fait de la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19),

Décide de reporter l'organisation de la vingt et unième session du Groupe de travail et de la reprogrammer en 2021, en même temps que la vingt-deuxième session, également prévue en 2021. ».

* État non membre du Conseil des droits de l'homme.

** Au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Mouvement des pays non alignés.

